



Assemblée Générale

18 décembre 2017

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 18 décembre 2017 à 14h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne.

➤ Membres présents (49)

Mmes Judith BUROT, Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Christine GUILLEMY, Simone MARTIN, Anne-Marie PASQUIER, Christelle PIOT, Marie-Claire REYGNER,

MM. Bernard ADAM, Francisco ALBARRAS, Jean-Pierre AUBRIOT, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Fabrice BOUZOUANE, Jean BOZEK, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Michel DAL BORGIO, Jean-Marc FEVRE, Lionel FRANÇAIS, Bruno FREDET, Daniel FRIQUET, Laurent GOUVERNEUR, Laurent HASSELBERGER, Jean-Paul HASSELER, Gilbert HUMBERT, Marcel HUMBLLOT, Guy JACQUINOT, Nicolas LACROIX, Hervé LAVENARDE, Osmane LESEUR, Philippe LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Laurent MARRAS, Christel MATHIEU, David MAZOYER, Giocondo MILESI, Bruno MOITE, Jean-Philippe NUFFER, Bertrand OLLIVIER, Bernard PASQUIER, Jean-Pierre THANIER, Damien THIÉRIOT, Didier THIÉRRY, Bruno TONON, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ Membres excusés et représentés (9)

Mme Danielle SALEUR,

MM. Francis BAUDOT, Pierre BLANDIN, Arnaud BUAT, Guy CADET, Francis CHAVALDREY, Jean FABERT, Michel GARET, Bernard GUY.

➤ Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (16)

Mmes Mélanie HEILMER, Marie-Annick LANDREA, Liliane PINCEMAILLE, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Pierre CABESSUT, David COLIN, Olivier DUFANT, Henri EYCHENNE, Jean-Michel FEUILLET, Gilles GODARD, Florian GUILLOUX, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Bernard MENAUCOURT, Eugène PEREZ, Jean-Yves ROBERT.

➤ Participaient également (11)

Mmes Maryse CHARPENTIER, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT, Françoise SOULIMAN,

MM. Olivier DECHARMES, Eric LAFON, Jean MASSON, Mickaël PETITJEAN, Christophe POIRSON, Nicolas SERRAND, Bruno SIDO.

49 membres sont présents, 9 sont représentés et 16 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 302 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres (délibération 17-06)

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le conseil d'administration du groupement est composé de huit membres désignés pour une durée de trois ans renouvelable : le Président du conseil départemental ou son représentant, le Président du conseil régional ou son représentant, un représentant des communes rurales de la zone de proximité et un représentant des communes urbaines de la zone de proximité désignés par leurs pairs dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, deux conseillers départementaux désignés par leur assemblée, un représentant de l'Etat désigné par le Préfet du Département et un représentant de l'ANDRA.

L'assemblée générale du 1er décembre 2014 a désigné MM. Michel BOULLEE et Laurent GOUVERNEUR, administrateurs du groupement pour trois ans.

La zone de proximité prévue à l'article L.542-11 du code de l'environnement ayant été définie par décret n° 2007-150 du 5 février 2007, le collège électoral des représentants des communes adhérentes au groupement est composé de 118 membres à la date de la signature de la convention constitutive. Selon les critères INSEE, 13 sont des communes urbaines et 105 des communes rurales.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes urbaines doivent représenter une des communes suivantes : Brousseval, Ceffonds, Chancenay, Joinville, Moëslains, La-Porte-du-Der, Rupt, Saint-Dizier, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville, Valcourt, Vecqueville et Wassy.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes rurales doivent représenter une des 105 autres communes.

Après avoir recueilli les candidatures aux deux postes d'administrateur, il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au terme du dépouillement sur 50 suffrages exprimés les candidats ont recueillis :

- Laurent GOUVERNEUR – 48 voix : élu, au premier tour, pour les communes rurales ;
- Michel BOULLEE – 44 voix : élu, au premier tour, pour les communes urbaines ;
- Christel MATHIEU – 6 voix.

A 14h30, il est procédé à une interruption de séance afin de réunir le conseil d'administration en vue de l'élection du nouveau Président du groupement.

A 14h45, la séance de l'assemblée générale reprend après la réélection de M. Bruno Sido comme Président du GIP Haute-Marne.

Propos introductif de M. le Président

M. le Président remercie les administrateurs de lui avoir renouvelé leur confiance pour les trois prochaines années. Il annonce par ailleurs que M. Michel BOULLEE a été élu vice-président du groupement pour la même durée de trois ans.

Cette gouvernance s'inscrit dans un cadre un peu différent. La réélection de Bruno SIDO au Sénat a donné lieu à l'élection d'un nouveau président au conseil départemental. Nicolas LACROIX siègera à l'assemblée et au conseil d'administration du groupement.

Le GIP est un acteur important pour le territoire et l'économie haut-marnaise.

Activité du GIP

Le rapport annuel d'activité sera présenté en février, une fois l'exercice 2017 complètement clos.

Après deux exercices de haute activité en terme d'engagement de financement, l'activité 2017 a été plus modérée en montant avec 22,5 M€ d'engagements sur 445 projets.

Pour mémoire, 708 accords de financement pour un total de 74,2 M€ ont été signés sur les deux exercices 2015 et 2016, alors que les ressources du groupement sont stables à 29 M€. Un retour des engagements à un niveau en phase avec les ressources était indispensable.

Les principales tendances sont les suivantes :

- des dotations communales du rayon des 10 km stables à 1.290.570 € ;
- des projets d'entreprises plus nombreux mais de moindre ampleur : 7.517.431 € pour 142 opérations ;
- des projets d'environnement en hausse compte-tenu du développement des projets de méthanisation et cogénération, 2.019.977 € ;
- des opérations contrats de villes en net recul avec 1.774.072 € (des décisions importantes sont à venir en 2018) ;
- des opérations de voirie en léger recul 4.428.379 € ;
- un nombre grandissant d'opérations des collectivités en matière d'eau & assainissement, 41 opérations pour 1.519.874 €.

La lecture de ces données prouve que la politique du groupement vise en priorité le développement des entreprises, l'innovation et l'emploi.

L'insertion des activités de l'ANDRA sur le territoire est aussi au cœur de ses missions. Le GIP Haute-Marne sera un partenaire engagé dans le futur contrat de développement du territoire autour de CIGEO.

Projet Forge 2020 de LISI

M. LACROIX assure la présidence de la société d'économie mixte Haute-Marne Immo-Bail depuis le dernier conseil d'administration du 9 novembre 2017.

La SEM Haute-Marne Immo-Bail a engagé les consultations afin de désigner un promoteur pour la construction de l'ensemble immobilier de LISI. Une fois celui-ci choisi, les études APD et PRO qui se feront en parallèle avec les demandes d'autorisation administratives : permis de construire et autorisation d'exploiter (ICPE).

Au quatrième trimestre 2018, les travaux pourront débuter. Ils devraient s'étaler sur 18 mois.

Le tour de table de la SEM va prochainement être modifié avec l'entrée de la communauté d'agglomération de Chaumont et de la Région Grand Est qui rachètent chacun 1/3 de la participation initiale du Département de la Haute-Marne, actionnaire fondateur. Ce rachat a été motivé par une obligation issue de la Loi NOTRe.

Le GIP sera dans cette configuration le principal actionnaire de la SEM avec plus de 49% des voix.

Perspectives 2018

Le programme d'activité 2018 comportera quelques évolutions importantes.

L'engagement du GIP en faveur d'une sylviculture dynamique sera conforté à travers des financements plus généreux (jusqu'à 40%) pour les collectivités qui font un effort d'investissement significatif dans leur patrimoine forestier. Une forêt gérée avec dynamisme exige un effort d'investissement et d'entretien équivalent à un tiers des produits.

Les domaines d'intervention du groupement en matière de recherche et d'innovation des entreprises seront élargis afin notamment de lever des fonds Européens plus aisément.

A titre expérimental, le dispositif en faveur de l'hébergement touristique qui était mis en œuvre par le Département sera repris par le groupement.

Enfin, il est proposé de clarifier les dispositifs en faveur de l'eau potable et de l'assainissement avec un taux maximum d'aide de 35% en zone de proximité et de 30% hors zone de proximité.

Décisions de l'Assemblée Générale

Budget 2018 (délibération 17-07)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Depuis 2017, le GIP Haute-Marne bénéficie d'une taxe additionnelle dont le produit est équivalent aux produits des deux taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB).

Ainsi, la dotation « accompagnement » est estimée à 28.615.752 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, d'intérêts perçus sur les prêts évalués à 50.000 €, des produits exceptionnels évalués à 10.000 € et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs s'élevant à 150.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 29.025.752 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 672.450 €, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables à 250.000 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.291.334 € (4,51 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 21.746.968 €.

Le nouveau plan de compte commun M9, voté au Conseil d'Administration du 24 avril dernier, entre en application au 1er janvier 2018. Ainsi, le compte 657 regroupe désormais les dotations communales du rayon des 10 km et les versements de subvention (comptabilisées auparavant au compte 658).

L'excédent des recettes (29.025.752 €) sur les charges (23.960.752 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 5.065.000 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 5.015.000 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 1.000.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter le budget 2018.

Partenariat GIP Haute-Marne - Banque de France relatif à la prestation GEODE (délibération 17-08)

La Banque de France propose aux chefs d'entreprises une prestation d'expertise financière dénommée GEODE qui comporte :

- Une analyse économique et financière très complète mettant en évidence les atouts et les points sensibles de l'entreprise,
- Des analyses de positionnement sectoriel et prospectif avec des prévisions élaborées sur la base du diagnostic et des hypothèses émises par le responsable de l'entreprise.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'engager le partenariat GEODE avec la Banque de France pour une période de deux ans (2018-2019), renouvelable par reconduction expresse et d'approuver l'accord de partenariat joint en annexe.

SMICTOM Centre Haute-Marne - chemin d'accès à l'ancien CET de Sarcicourt (délibération 17-09)

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, à titre exceptionnel et hors programme d'activité, d'intervenir selon les mêmes conditions que le conseil départemental en accordant une aide exceptionnelle de 20%, dans la limite de 29.400 €, au SMICTOM Centre pour l'opération libellée « chemin d'accès à l'ancien CET de Sarcicourt » dont le coût est estimé à 147.000 € HT.

Le Président SIDO rappelle le rôle de l'Etat dans l'historique des CET de Sarcicourt et Montlandon. Il appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une solution technique fiable, globale et définitive. Il considère que l'Etat doit s'impliquer au premier chef dans l'élaboration et le financement de cette solution.

Mme le Préfet confirme l'implication de l'Etat dans ces dossiers. La participation financière de l'Etat à 40% dans l'investissement présenté ce jour à l'assemblée générale en est l'illustration. Enfin, Mme le Préfet confirme préférer le travail collaboratif avec les syndicats concernés aux mises en demeure.

M. FEVRE indique que le SDED Haute-Marne reprend la responsabilité de ce dossier à compter de janvier 2018. Ce dossier ne doit pas être appréhendé seulement sous l'angle de l'investissement et de son financement mais aussi sous l'angle des frais de fonctionnement, le coût de traitement des lixiviats étant importants.

Programme d'activité 2018 (délibération 17-10)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2018 proposé contient 36 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.

Le programme d'activité reprend en grande partie les actions du programme d'activité 2017 modifié le 19 décembre 2016. Il est cependant procédé aux ajustements suivants :

- Actions 18-05 - "Investissements forestiers"
Les taux d'intervention maximum sont portés de 20% à 40% dans la zone de proximité et 30% hors de cette zone pour les maîtres d'ouvrage ayant une gestion forestière dynamique (dépenses représentant au moins un tiers des recettes sur les trois exercices comptables précédents).
- Action 18-11 - "Subvention Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"
En matière de R&D, les frais de fonctionnement (notamment les salaires) sont éligibles dès lors qu'ils le sont pour d'autres financeurs publics afin de pouvoir lever des fonds Feder.
- Action 18-13 - "Prêt restructuration" (nouvelle action)
Sont éligibles les interventions en prêt, en complément d'autres mesures de restructuration financière, pour conforter le besoin en fonds de roulement, d'investissement ou le développement d'entreprises ayant des perspectives saines mais confrontées à des baisses d'activité.
- Action 18-16 - "Développement de la zone interdépartementale Meuse - Haute-Marne"
L'action est ouverte aux EPCI afin d'accompagner la création et l'extension de zones d'activité interdépartementales.
- Action 18-20 – 18-21 - "Habitat locatif à titre principal, gîtes ou meublés labellisés" (nouvelle action)

En vue d'en développer la capacité et la qualité, la réhabilitation de logements anciens destinés à la location à titre principal ou à vocation touristique pourrait bénéficier d'un accompagnement du groupement :

- Location à titre principal : zone de proximité à 35%
 - Collectivités : zone de proximité (cf. annexe 3)
 - Particuliers : zone proche historique (cf. annexe 2)
 - Gîtes ou meublés labellisés : zone de proximité à 35% et 30% hors de la zone
 - Particuliers
- Action 18-23 - "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau"
L'action est ouverte au programme exceptionnel d'effacement des réseaux aériens définis par le SDED 52 (enveloppe annuelle de 270.000 €).
Les opérations retenues et présentées par le SDED 52 pourraient être soutenues à 25%.
- Action 18-33 - "Eau potable" (nouvelle action)
Sont éligibles :
- la création, l'extension et la réfection des réseaux d'eau potable, la protection des captages,
 - la création et la réfection des moyens de stockage,
 - les travaux de surface et les aménagements en lien avec l'eau potable (notamment réfection de voirie ou abords de voirie),
- dès lors qu'ils correspondent à un plan général et coordonné établi sur la base d'un diagnostic et qu'ils débouchent sur un dispositif de traitement adapté.
Les taux d'intervention maximum sont de 35% dans la zone de proximité et 30% hors de cette zone.

Pour le Président Sido, la zone interdépartementale doit être aménagée afin de pouvoir accueillir des projets industriels.

Il indique que la mission IGF-IGA sur la fiscalité CIGEO a préconisé un modèle de répartition des produits fiscaux vertueux. Ce modèle, dénommé modèle de KOUROU, permet d'éviter que les importants produits fiscaux soient intégralement captés par un très faible nombre de collectivités bénéficiaires.

M. le Président a déposé un amendement en ce sens en projet de Loi de Finance rectificative pour 2017 afin de poser les bases de ce mécanisme. Il l'a retiré constatant que le Gouvernement souhaitait une nouvelle étape de consultation qui pourrait s'envisager dans un prochain CHN.

Il rappelle que la fiscalité qui pourrait être mise en place au regard de CIGEO ne doit pas remplacer les GIP.

M. FREDET souhaite un éclaircissement sur les prêts restructuration et le lien éventuel avec Haute-Marne Fonds Propres.

Il lui est précisé que le prêt restructuration avait pour but d'accompagner des entreprises en phase de retournement dans une restructuration financière qui traite les fonds propres comme la question du financement de l'exploitation à court terme. Haute-Marne Fonds Propres porte sur le haut de bilan pour des sociétés en développement.

M. FREDET s'interroge sur l'éligibilité des projets habitat locatif portés par les particuliers.

M. le Président considère qu'au-delà des financements se pose le problème des bâtiments en déshérence au milieu des villages. Les communes sont trop démunies pour traiter rapidement ces verrues quand les propriétaires restent passifs.

Mme le Préfet indique que l'Etat accompagne les collectivités en matière d'habitat.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter le programme d'activité 2018.

Délégation au conseil d'administration relative au projet Forge 2020 (délibération 17-11)

La SEM Haute-Marne Immo-Bail (HMIB) a été créée en décembre 2015 afin d'assurer le portage juridique et financier d'un ensemble immobilier destiné à accueillir les Forges de

Bologne. Ce projet de transfert et de modernisation des Forges sur la zone Plein'Est de Chaumont est dénommé Forge 2020 par le groupe LISI.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avait notamment décidé d'acquérir 2.499 actions de cette SEM d'un montant nominal unitaire de 1.000 €. Le reste du capital social étant à ce jour détenu par le conseil départemental de la Haute-Marne pour 2.501 actions d'une part et par un particulier pour une action d'autre part.

Le GIP Haute-Marne est actuellement représenté au sein du conseil d'administration de la SEM par trois administrateurs : MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON.

Les dispositions de la loi NOTRe contraignent le conseil départemental de la Haute Marne à céder 2/3 de ses actions (1.668 actions) à des collectivités ayant une compétence en matière de développement économique.

L'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la Région Grand Est ayant fait part de leur volonté d'acquérir 834 actions chacune, le conseil d'administration de la SEM a délibéré le 29 mai 2017 sur la cession de ces 1.668 actions détenues par le conseil départemental de la Haute-Marne, à raison de 834 actions pour chaque collectivité. Cette répartition a été validée par les deux exécutifs concernés.

La nouvelle répartition sera la suivante :

Actionnaires	Nb d'actions	%
GIP Haute-Marne	2 499	49,97 %
Conseil départemental de la Haute-Marne	833	16,66 %
Région Grand Est	834	16,68 %
Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles	834	16,68 %
Personne physique	1	0,01 %
TOTAL	5 001	100,00 %

En vertu de l'article 13 des statuts de la SEM HMIB, les sièges au conseil d'administration sont attribués en proportion des actions détenues individuellement.

Cette modification de la répartition de l'actionnariat nécessitera une modification de la répartition des postes d'administrateurs entre les actionnaires.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, conformément à l'article 21 de la convention constitutive du groupement, de déléguer au conseil d'administration du groupement, pour une durée de trois ans, le pouvoir de désigner des administrateurs appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

Partenariats 2016-2018 : Animation du Pôle Technologique de Sud Champagne (délibération 17-12)

En 2014, un chargé de développement innovation est recruté par la CCI Haute-Marne. Christophe Juppín a pour première mission d'être le référent/expert innovation auprès des entreprises et des acteurs hauts-marnais. Il prospecte les entreprises industrielles porteuses de projets de développement innovants et les accompagne pour structurer leurs projets d'innovation.

L'assemblée générale du 19 décembre 2016 avait la décision d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans, 2017-2019, avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud

Champagne dont le budget global s'élève à 452.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 100.000 €.

La CCI Haute-Marne a fait savoir que les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne pour l'année 2016 n'étaient pas couverts par ce partenariat.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'acter que le partenariat avec la CCI sur l'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne actuellement en cours s'étale de la période 2016-2018.

Cette décision n'entraîne pas de nouveaux engagements financiers.

M. LACROIX, Président du conseil départemental Haute-Marne, se félicite d'être présent à cette assemblée générale dans le cadre de la nouvelle gouvernance qui s'est mise en place du fait de la Loi NOTRe. Il souligne l'importance que le Président du groupement connaisse parfaitement les rouages de cette structure, le dossier CIGEO, et qu'il soit parlementaire.

Mme le Préfet rappelle l'attachement de l'Etat au groupement. C'est un outil moderne et évolutif, indispensable pour le financement partenariat des grands projets (Lisi, zone interdépartementale, les remparts de Langres,...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

22 JAN. 2018

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-06
OBJET : Désignation de deux administrateurs représentant les communes membres	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Conformément à l'article 25 de la convention constitutive, le conseil d'administration du groupement est composé de huit membres désignés pour une durée de trois ans renouvelable : le Président du conseil départemental ou son représentant, le Président du conseil régional ou son représentant, un représentant des communes rurales de la zone de proximité et un représentant des communes urbaines de la zone de proximité désignés par leurs pairs dans les conditions fixées par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, deux conseillers départementaux désignés par leur assemblée, un représentant de l'Etat désigné par le Préfet du Département et un représentant de l'ANDRA.

L'assemblée générale du 1^{er} décembre 2014 a désigné MM. Michel BOULLEE et Laurent GOUVERNEUR, administrateurs du groupement pour trois ans.

La zone de proximité prévue à l'article L.542-11 du code de l'environnement ayant été définie par décret n° 2007-150 du 5 février 2007, le collège électoral des représentants des communes adhérentes au groupement est composé de 118 membres à la date de la signature de la convention constitutive. Selon les critères INSEE, 13 sont des communes urbaines et 105 des communes rurales.


Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes urbaines doivent représenter une des communes suivantes : Brousseval, Ceffonds, Chancenay, Joinville, Moëslains, La-Porte-du-Der, Rupt, Saint-Dizier, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville, Valcourt, Vecqueville et Wassy.

Les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les communes rurales doivent représenter une des 105 autres communes.

Après avoir recueilli les candidatures aux deux postes d'administrateur, il est procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au terme du dépouillement sur 50 suffrages exprimés les candidats ont recueillis :

- Laurent GOUVERNEUR – 48 voix : élu, au premier tour, pour les communes rurales ;
- Michel BOULLEE – 44 voix : élu, au premier tour, pour les communes urbaines ;
- Christel MATHIEU – 6 voix.

RESULTAT DU VOTE :	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le 2 2 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-07
OBJET : Budget 2018	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Un budget doit prévoir et autoriser les recettes et dépenses du GIP Haute-Marne de chaque exercice.

Depuis 2017, le GIP Haute-Marne bénéficie d'une taxe additionnelle dont le produit est équivalent aux produits des deux taxes additionnelles à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB).

Ainsi, la dotation « accompagnement » est estimée à 28.615.752 €. Compte tenu de produits divers de gestion courante (remboursements de subvention) évalués à 200.000 €, d'intérêts perçus sur les prêts évalués à 50.000 €, des produits exceptionnels évalués à 10.000 € et de reprises sur provisions pour dépréciation des actifs s'élevant à 150.000 €, l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 29.025.752 €.

Les frais généraux prévisionnels du groupement sont arrêtés à 672.450 €, les dotations aux amortissements et aux provisions ainsi que les pertes éventuelles sur créances irrécouvrables à 250.000 €, les dotations communales du rayon des 10 km à 1.291.334 € (4,51 % de la dotation accompagnement) et les versements de subventions à 21.746.968 €.

Le nouveau plan de compte commun M9, voté au Conseil d'Administration du 24 avril dernier, entre en application au 1^{er} janvier 2018. Ainsi, le compte 657 regroupe désormais les dotations communales du rayon des 10 km et les versements de subvention (comptabilisées auparavant au compte 658).

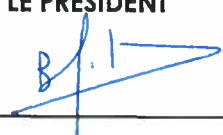
L'excédent des recettes (29.025.752 €) sur les charges (23.960.752 €) permet de dégager un bénéfice prévisionnel de 5.065.000 €. Compte tenu des dotations aux amortissements des immobilisations, la capacité d'autofinancement s'élève à 5.015.000 €.

Les dépenses d'investissement se composent d'investissements immatériels (développement informatique, internet) et matériels pour le groupement (15.000 €) et de possibilités d'octroi de prêts et de prise de participation pour 6.000.000 € conformément au programme d'activité et aux conventions de compte courant passées avec Haute-Marne Fonds Propres.

Les recettes d'investissement de 1.000.000 € correspondent aux échéances de prêts remboursées au groupement.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 302 VOIX
DECIDE**

d'adopter le budget 2018 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 19 JAN. 2018
22 JAN. 2018	LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N°17-08
OBJET : Partenariat GIP Haute-Marne - Banque de France relatif à la prestation GEODE	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Ont participé au vote	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

La Banque de France propose aux chefs d'entreprises une prestation d'expertise financière dénommée GEODE qui comporte :

- Une analyse économique et financière très complète mettant en évidence les atouts et les points sensibles de l'entreprise,
- Des analyses de positionnement sectoriel et prospectif avec des prévisions élaborées sur la base du diagnostic et des hypothèses émises par le responsable de l'entreprise.

La Banque de France se propose de soutenir le déploiement de GEODE afin d'améliorer les outils de diagnostic et d'aide à la décision des dirigeants des PME haut-marnaises.

La Banque de France pourra proposer la prestation GEODE aux PME avec appui financier du GIP Haute-Marne.

De son côté, le GIP Haute-Marne pourra prescrire la prestation GEODE pour des entreprises souhaitant un accompagnement du GIP Haute-Marne. Le cas échéant, le groupement pourra subordonner son accompagnement financier à la réalisation préalable d'une étude GEODE.

La prestation complète, diagnostic et prévisionnelle, est facturée en 2017 4.800 € HT.

En abonnement sur 3 ans, la prestation GEODE bénéficie d'un tarif dégressif (4.800 € - 4.200 € - 3.900 € HT)

La prestation diagnostic seule est facturée 3.400 € HT et la prestation prévisionnelle seule 3.400 € HT.

La participation envisagée par le groupement est de 50% sous réserve du respect des plafonds d'aide publique aux entreprises.

Les critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide du GIP Haute-Marne varient selon la localisation de l'entreprise.

Il est proposé d'intervenir selon les mêmes conditions financières sur l'ensemble de la Haute-Marne pour les secteurs d'activité de l'industrie et du BTP (selon sections et codes NAF).

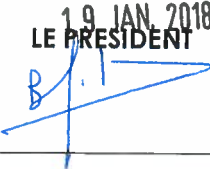
Pour la zone de proximité, l'éligibilité sera étendue à d'autres secteurs d'activité : réparation automobile, transport et logistique, hébergement et restauration, édition, réparation de biens d'équipement. Pour la zone la plus concernée, l'éligibilité sera enfin étendue aux commerces.

Le partenariat GIP Haute-Marne – Banque de France est proposé pour une période de deux ans (2018-2019), renouvelable par reconduction expresse.

L'enveloppe affectée à ce partenariat par le GIP s'élève à 24.000 € par an, soit l'équivalent du financement de 10 prestations GEODE complètes (48.000 x 50%).

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 302 VOIX
DECIDE**

d'engager un partenariat GEODE avec la Banque de France pour une période de deux ans (2018-2019), renouvelable par reconduction expresse et d'approuver l'accord de partenariat joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement le 2 2 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-09
OBJET : SMICTOM Centre Haute-Marne - chemin d'accès à l'ancien CET de Sarcicourt	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Le SMICTOM Centre Haute-Marne (154 communes adhérentes pour 65.330 habitants) a exploité le centre d'enfouissement technique (CET) de Sarcicourt de 1983 à 1995. Ce site présente une superficie de 5,5 ha et contient environ 280.000 tonnes de déchets. Il est divisé en cinq casiers pour une hauteur de déchets comprise entre 8 m (cellule 1) et 20 m (cellules 4 et 5).

Depuis la fermeture du site en 1995, plusieurs éléments traduisent des anomalies dans la production et la gestion des lixiviats :

- Une couverture du site non étanche ;
- Des hauteurs de lixiviats importantes dans les cellules 4 et 5 ;
- Des rejets d'eaux abondants au pied de la digue Nord du site ;
- Un risque de rupture de la digue Nord du site.

Le 31 mai 2012, un arrêté préfectoral stipule la fermeture administrative du site et fixe les prescriptions complémentaires pour sa remise en état par le SMICTOM Centre Haute-Marne.

Ce dernier a réalisé différentes études entre 2012 et 2017 visant à répondre aux objectifs de l'arrêté préfectoral. Elles ont mis en évidence la nécessité de réaliser un chemin d'accès en aval du site afin de faciliter les interventions humaines liées à la réalisation d'un bassin de décantation des eaux de ruissellement ainsi qu'à la réalisation d'un dispositif de traitement des lixiviats.

Un arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 impose la création de ce chemin d'accès pour le 31 mars 2017.

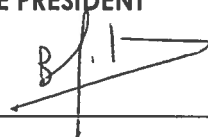
Le coût de l'opération est estimé à 147.000 € HT.

	Aide	Taux
Etat (DETR)	58.800	40%
Conseil départemental	29.400	20%
GIP Haute-Marne	29 400	20%
Maître d'ouvrage	29.400	20%
Total	147.000	100%

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 302 VOIX
DECIDE**

d'intervenir selon les mêmes conditions que le conseil départemental en accordant une aide exceptionnelle de 20%, dans la limite de 29.400 €, au SMICTOM Centre pour l'opération libellée « chemin d'accès à l'ancien CET de Sarcicourt » dont le coût est estimé à 147.000 € HT.

Ce financement sera de droit transféré au bénéfice du SDED Haute-Marne au 1er janvier 2018.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small>	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 
22 JAN. 2018	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-10
OBJET : Programme d'activité 2018	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif.

Le programme d'activité 2018 proposé contient 36 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services et infrastructures.


Le programme d'activité reprend en grande partie les actions du programme d'activité 2017 modifié le 19 décembre 2016. Il est cependant procédé aux ajustements suivants :

- Actions 18-05 - "Investissements forestiers"
Les taux d'intervention maximum sont portés de 20% à 40% dans la zone de proximité et 30% hors de cette zone pour les maîtres d'ouvrage ayant une gestion forestière dynamique (dépenses représentant au moins un tiers des recettes sur les trois exercices comptables précédents).
- Action 18-11 - "Subvention Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"
En matière de R&D, les frais de fonctionnement (notamment les salaires) sont éligibles dès lors qu'ils le sont pour d'autres financeurs publics afin de pouvoir lever des fonds Feder.
- Action 18-13 - "Prêt restructuration" (nouvelle action)
La création d'activité et d'emplois dans les entreprises dépend de leur capacité à générer une trésorerie suffisante.
Sont éligibles les interventions en bas de bilan pour conforter le besoin en fonds de roulement, d'investissement ou le développement d'entreprises ayant des perspectives saines mais confrontées à des baisses d'activité.
- Action 18-16 - "Développement de la zone interdépartementale Meuse - Haute-Marne"
L'action est ouverte aux EPCI afin d'accompagner la création et l'extension de zones d'activité interdépartementales.
- Action 18-20 – 18-21 - "Habitat locatif à titre principal, gîtes ou meublés labellisés" (nouvelle action)
En vue d'en développer la capacité et la qualité, la réhabilitation de logements anciens destinés à la location à titre principal ou à vocation touristique pourrait bénéficier d'un accompagnement du groupement :
 - Location à titre principal : zone de proximité à 35%
 - Collectivités : zone de proximité (cf. annexe 3)
 - Particuliers : zone proche historique (cf. annexe 2)
 - Gîtes ou meublés labellisés : zone de proximité à 35% et 30% hors de la zone
 - Particuliers

- Action 18-23 - "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau"
L'action est ouverte au programme exceptionnel d'effacement des réseaux aériens définis par le SDED 52 (enveloppe annuelle de 270.000 €).
Les opérations retenues et présentées par le SDED 52 pourraient être soutenues à 25%.
- Action 18-33 - "Eau potable" (nouvelle action)
Sont éligibles :
 - la création, l'extension et la réfection des réseaux d'eau potable, la protection des captages,
 - la création et la réfection des moyens de stockage,
 - les travaux de surface et les aménagements en lien avec l'eau potable (notamment réfection de voirie ou abords de voirie),
 dès lors qu'ils correspondent à un plan général et coordonné établi sur la base d'un diagnostic et qu'ils débouchent sur un dispositif de traitement adapté.
Les taux d'intervention maximum sont de 35% dans la zone de proximité et 30% hors de cette zone.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 302 VOIX
DECIDE**

d'adopter le programme d'activité 2018 joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission <small>Le Commissaire du Gouvernement</small> 22 JAN. 2018	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-11
OBJET : Délégation au conseil d'administration relative au projet Forge 2020	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

La SEM Haute-Marne Immo-Bail (HMIB) a été créée en décembre 2015 afin d'assurer le portage juridique et financier d'un ensemble immobilier destiné à accueillir les Forges de Bologne. Ce projet de transfert et de modernisation des Forges sur la zone Plein'Est de Chaumont est dénommé Forge 2020 par le groupe LISI.

Par délibération en date du 7 décembre 2015, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne avait notamment décidé d'acquérir 2.499 actions de cette SEM d'un montant nominal unitaire de 1.000 €. Le reste du capital social étant à ce jour détenu par le conseil départemental de la Haute-Marne pour 2.501 actions d'une part et par un particulier pour une action d'autre part.

Le GIP Haute-Marne est actuellement représenté au sein du conseil d'administration de la SEM par trois administrateurs : MM. Michel BOULLEE, Bertrand OLLIVIER et Jean MASSON.

Les dispositions de la loi NOTRe contraignent le conseil départemental de la Haute Marne à céder 2/3 de ses actions (1.668 actions) à des collectivités ayant une compétence en matière de développement économique.

L'agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles ainsi que la Région Grand Est ayant fait part de leur volonté d'acquérir 834 actions chacune, le conseil d'administration de la SEM a délibéré le 29 mai 2017 sur la cession de ces 1.668 actions détenues par le conseil départemental de la Haute-Marne, à raison de 834 actions pour chaque collectivité. Cette répartition a été validée par les deux exécutifs concernés.

La nouvelle répartition sera la suivante :


Actionnaires	Nb d'actions	%
GIP Haute-Marne	2 499	49,97 %
Conseil départemental de la Haute-Marne	833	16,66 %
Région Grand Est	834	16,68 %
Agglomération de Chaumont, du bassin nogentais et du bassin de Bologne-Vignory-Froncles	834	16,68 %
Personne physique	1	0,01 %
TOTAL	5 001	100,00 %

En vertu de l'article 13 des statuts de la SEM HMIB, les sièges au conseil d'administration sont attribués en proportion des actions détenues individuellement.

Cette modification de la répartition de l'actionariat nécessitera une modification de la répartition des postes d'administrateurs entre les actionnaires.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 302 VOIX
DECIDE**

conformément à l'article 21 de la convention constitutive du groupement, de déléguer au conseil d'administration du groupement, pour une durée de trois ans, le pouvoir de désigner des administrateurs appelés à siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Haute-Marne Immo-Bail.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Comité de Gouvernement le 22 JAN. 2013	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 18 DECEMBRE 2017	N° 17-12
OBJET : Partenariats 2016-2018 : Animation du Pôle Technologique de Sud Champagne	

Nombre de membres en exercice	128 (356 voix)
Présents	49 (277 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	25 (25 voix)
Total des membres présents ou représentés	74 (302 voix)
Quorum	179 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	3 (3 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

En 2014, un chargé de développement innovation est recruté par la CCI Haute-Marne. Christophe Juppín a pour première mission d'être le référent/expert innovation auprès des entreprises et des acteurs hauts-marnais. Il prospecte les entreprises industrielles porteuses de projets de développement innovants et les accompagne pour structurer leurs projets d'innovation.

Rattaché à l'équipe Haute-Marne Expansion (HME : service de la CCI destiné à prospecter sur les projets d'entreprises endogène et exogène), il aide les entreprises à trouver les compétences scientifiques et techniques qui leur permettront d'innover et de faire évoluer leurs produits. Il visite 30 entreprises par an et accompagne individuellement environ 11 projets d'innovation par an.

La seconde mission de ce chargé de développement innovation est d'être le représentant du Pôle Technologique Sud Champagne et d'en assurer l'animation notamment sur l'accompagnement des projets portés par l'UTT, le CRIT-MDTS et la pépinière d'entreprise.

Les missions du chargé de mission innovation étaient couvertes par le partenariat que la CCI et le groupement dans le financement de HME. Avec la montée en puissance des missions Christophe Juppín, la CCI a souhaité qu'un partenariat dédié pour l'animation du Pôle Technologique.

L'assemblée générale du 19 décembre 2016 avait la décision d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans, 2017-2019, avec la CCI Haute-Marne pour pérenniser les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne dont le budget global s'élève à 452.000 €. La participation annuelle du groupement sera de 100.000 €.

La CCI Haute-Marne a fait savoir que les actions et les moyens d'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne pour l'année 2016 n'étaient pas couverts par ce partenariat.

L'ASSEMBLEE GENERALE PAR 302 VOIX DECIDE

d'acter que le partenariat avec la CCI sur l'animation du Pôle Technologique de Sud Champagne actuellement en cours s'étale de la période 2016-2018.

Cette décision n'entraîne pas de nouveaux engagements financiers.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 19 JAN. 2018 LE PRESIDENT
22 JAN. 2013	